

MOANA SHIPPING SA



Mata Utu, le 25 novembre 2019

Chers Clients,

À compter du 1er janvier 2020, toutes les compagnies maritimes devront se conformer aux nouvelles règles de l'annexe VI de la convention Marpol qui stipule que les navires devront utiliser un carburant dont la teneur en soufre ne dépasse pas 0,5%. Les carburants actuellement utilisés pour le soutage (Fuel lourd HFO ou intermédiaire IFO) ne seront plus conformes et nous devons passer à un carburant à faible teneur en soufre (LSFO), s'il est disponible, ou au Marine Diesel Oil (MDO) si ce n'est pas le cas. Ces types de carburants plus raffinés auront un prix plus élevé à la tonne et entraîneront des coûts d'exploitation supplémentaires sur les lignes que nous desservons. Le passage à ces nouveaux types de carburants devra être effectué vers la fin du mois novembre 2019.

À compter du 1er décembre 2019, la redevance Low Sulfur Surcharge (LSS) s'appliquera à toutes les cargaisons sur toutes nos lignes, suivant le barème ci-après :

De :	Nouméa	Fidji	Wallis/Futuna	Wallis/Futuna	Wallis/Futuna
Vers :	Wallis/Futuna	Wallis/Futuna	Nouméa	Fidji	Wallis/Futuna
	XPF	USD	XPF	USD	XPF
LCL DRY	600 /up	5.26 /up	600 /up	5.26 /up	300 /up
20'DRY	8 500 /teu	75.00 /teu	8 500 /teu	75.00 /teu	4 250 /teu
20'REEFER	12 500 /teu	112.50 /teu	12 500 /teu	112.50 /teu	6 250 /teu

La redevance LSS appliquée à partir du 1er décembre 2019 sera par la suite intégrée à la BAF lors de la prochaine révision trimestrielle et ajustée en conséquence.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations et nous vous prions d'accepter nos meilleures salutations.